



## Contrat d'apprentissage + travail au noir

Par **Alice5929**, le **26/07/2013** à **09:38**

Bonjour,

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, j'ai été recrutée par une entreprise au mois de mai, mon contrat réel ne pouvant débuter que le premier juillet, le patron m'a donc proposer de me faire travailler pendant 2 mois sans contrat à plus de 35h par semaine et en étant payée le salaire d'un apprenti en me " promettant " l'embauche après.

J'ai signé mon contrat le 1er juillet, et aujourd'hui il se débarrasse de moi.

Il me semble que sur ce point il est dans la légalité puisque j'ai un mois de période d'essai, mais l'est il pour les 2 mois ou j'ai travaillé avant?

Aujourd'hui je me retrouve sans contrat d'apprentissage à un mois et demi de la rentrée.

Que puis je faire ?

Par **P.M.**, le **26/07/2013** à **09:49**

Bonjour,

Vous étiez effectivement en CDI sans période d'essai pendant la période sans contrat écrit et si l'employeur ne vous a payé que le salaire d'un apprenti alors que vous n'aviez pas encore ce statut, cela pose problème en plus cela pourrait remettre en cause la période d'essai du contrat d'apprentissage...

Je vous suggérerais déjà de lui demander de revoir sa position car il est vraisemblable que la rupture de la période d'essai ne soit pas liée à vos compétences professionnelles mais aux nouvelles dispositions annoncées concernant la baisse de certaines aides pour ce type de contrat...